



CPPNI BRANCHE DES IEG

SÉANCE DU 12 MARS 2026

DÉCLARATION FO ÉNERGIE

Mesdames, Messieurs les représentants des employeurs,

FO Énergie souhaite vous alerter de manière claire et urgente sur les orientations contenues dans le pré-rapport de l'IGAS relatif à l'avenir de la CNIEG.

Ce document, préalable à la négociation de la prochaine Convention d'Objectifs et de Gestion (COG), évoque plusieurs pistes de mutualisation ou de transfert des activités actuellement assurées par la CNIEG, dont l'une consisterait à envisager une mutualisation vers la CNAV. Ces orientations, qui dépassent manifestement le cadre des prérogatives d'un pré-rapport, ne peuvent nous laisser sans réaction.

La CNIEG est reconnue pour sa performance, y compris par l'IGAS elle-même : avec moins de 180 salariés, elle assure la gestion de plus de 175 000 retraités et ayants droit avec un niveau de qualité de service exemplaire. Ses équipes démontrent une efficacité que nul autre opérateur ne pourrait garantir dans les mêmes conditions.

Les expériences récentes de transfert d'activités vers d'autres organismes sociaux montrent les limites et les surcoûts de ces stratégies. Elles ne sauraient justifier une nouvelle déstabilisation, ni opérationnelle, ni humaine, ni financière.

Transférer ou externaliser aujourd'hui la mission vieillesse serait un non-sens, fragiliserait la qualité de service rendue aux affiliés et trahirait les engagements pris envers les salariés des IEG.

Nous saluons l'unité du Conseil d'administration de la CNIEG qui a rappelé qu'aucune urgence ne justifie ces orientations.

Cette unanimité doit désormais se traduire par une position ferme des représentants des employeurs par le biais de l'UFE et de l'UNEMIG vis-à-vis des pouvoirs publics. Nous appelons donc les représentants des employeurs, à intervenir auprès de nos tutelles afin que la recommandation de transfert/mutualisation ne soit pas reprise dans le rapport final de l'IGAS.

Il en va de la stabilité de la CNIEG, de la qualité du service rendu aux salariés et retraités, et de la capacité de nos entreprises à s'appuyer sur un organisme performant, reconnu et solide. Ce sujet est source d'inquiétude pour les assurés de notre caisse ainsi que pour les salariés de la CNIEG et risque de dégrader le climat social au sein des entreprises des Industries Électriques et Gazières.

Concernant le sujet de la nouvelle grille de rémunération traité aujourd'hui en CPPNI, FO Énergie souhaite réaffirmer son inquiétude quant à la faiblesse du contrôle social tel qu'il nous a été présenté. Plusieurs sujets essentiels – comme les salaires d'embauche ou la prise en compte de la cherté de la vie – sont renvoyés au niveau des entreprises. Cette logique fera inévitablement émerger, à terme, des disparités de traitement entre salariés ainsi qu'une concurrence entre entreprises. Pour FO Énergie, la branche des IEG ne joue pas pleinement le rôle qui devrait être le sien.

Nous allons maintenant ouvrir le chantier de l'approfondissement de toutes les thématiques de l'accord et de ses modalités de mise en œuvre. De nombreuses interrogations subsistent notamment sur les modalités de transposition des salaires dans la nouvelle grille, sur le traitement des situations de rattrapage, sur les effets possibles sur les parcours professionnels et la mobilité interne, ou encore sur les risques accrus de discrimination. Et cette liste est loin d'être exhaustive.

À ce stade de la négociation, les propositions formulées ne répondent pas aux attentes du plus grand nombre de salariés des IEG. La grande majorité d'entre eux a très clairement perçu que l'élément principal de ce nouveau système de rémunération – c'est-à-dire les évolutions salariales – serait d'un niveau inférieur aux NR actuels.

Ce nouveau système de rémunération, s'il devait voir le jour, constituerait un bouleversement culturel et générerait une perte de repères. Mais s'il acte la mise en place de dispositions moins favorables que celles du système actuel, il ne recueillera en aucun cas l'adhésion des salariés des IEG, dégradera probablement le climat social au sein de la branche et ne constituera pas un gage d'attractivité pour les entreprises des IEG.